



Union Parlementaire des États Membres de l'OCI

Issue No.35 | Été 2026

Éditorial

Par | Mouhamed
Khouraichi Niass,
Secrétaire Général de
l'UPCI



Tout d'abord, je tiens à vous adresser mes salutations chaleureuses à l'occasion de cette nouvelle édition du bulletin « UPCI », une plateforme intellectuelle et médiatique qui incarne la mission de l'UPCI visant à renforcer la communication parlementaire et à promouvoir les valeurs de dialogue, de coopération et de solidarité entre les peuples du monde islamique. Au moment où nous nous réunissons à Bakou, à l'occasion de la 20^{ème} Conférence de l'UPCI, afin de poursuivre notre action parlementaire islamique commune sous le thème « La Promotion du Développement Économique Durable et Inclusif dans les États Membres de l'OCI à travers la Coopération Parlementaire », il est important de souligner les responsabilités qui incombent à nos institutions parlementaires en cette période critique de l'histoire de notre Oumma. Ce thème traduit une vision ambitieuse visant à mobiliser la diplomatie parlementaire et l'action législative conjointe pour promouvoir le développement, encourager les investissements et renforcer l'intégration économique entre les États Membres de l'OCI. Il reflète également la conviction que la coopération parlementaire efficace est indispensable à un développement global garantissant la prospérité, la dignité et la justice pour nos peuples. Face aux défis économiques qui s'intensifient rapidement, l'importance de promouvoir un développement économique durable et inclusif dans les États Membres de l'OCI s'impose de plus en plus comme un objectif stratégique indispensable pour renforcer et diversifier les économies, afin qu'elles puissent satisfaire les aspirations de leurs peuples et assurer la prospérité et la stabilité des générations présentes et futures.

À cette fin, la coopération parlementaire joue un rôle essentiel dans le soutien aux efforts de développement en coordonnant les approches législatives, en échangeant des compétences et des bonnes pratiques, en créant des cadres juridiques propices à l'investissement, et en stimulant le commerce intra-OCI. Elle favorise également l'innovation et la transformation numérique, et encourage la bonne gouvernance, contribuant ainsi au développement d'économies plus aptes à répondre aux défis et à satisfaire les aspirations de nos peuples. Aujourd'hui plus que jamais, les parlements du monde islamique doivent jouer un rôle actif dans l'élaboration de politiques de développement qui assurent un équilibre entre la croissance économique, la justice sociale et la durabilité environnementale, tout en ouvrant la voie à une plus grande intégration économique entre les pays musulmans.

S.E. Sahiba Gafarova - Présidente de l'Assemblée Nationale d'Azerbaïdjan sur :

Les Parlements et la Coopération Économique



Ce numéro de l'« UPCI » paraît à un moment délicat pour la Oumma islamique, qui est confrontée à des défis croissants et à la nécessité grandissante d'unir ses efforts et de renforcer l'action parlementaire commune, alors que le contexte régional et international complexe exige des représentants des peuples de la Oumma qu'ils renforcent leur coordination et leur concertation, et qu'ils intensifient les initiatives visant à défendre les intérêts communs et les causes justes, afin ainsi de mieux traduire les aspirations des peuples musulmans à une plus grande solidarité et à une influence accrue sur la scène internationale. Dans ce numéro, S.E. Mme Sahiba Gafarova examine les mécanismes que les parlements peuvent adopter pour promouvoir la coopération économique entre les États membres de l'UPCI.

Plus d'informations en page 4

Sommaire

■ Assemblée Nationale d'Azerbaïdjan	2
■ La Présidente de l'Assemblée Nationale	3
■ Entretien avec la Présidente de l'Assemblée	4
■ Résumé de la 55 ^{ème} réunion du Comité Exécutif	8
■ Nouvelles Parlementaires	10
■ Activités du Secrétaire Général	14

Bakou accueille la 20^{ème} Conférence de l'UPCI

Dans le cadre des efforts continus visant à promouvoir la coopération parlementaire, l'UPCI tiendra sa 20^{ème} Conférence à Bakou, en Azerbaïdjan, les 24 et 25 juin 2026. Cette Conférence fait suite à deux réunions consécutives du Comité Exécutif, la première à Dakar, au Sénégal, les 1er et 2 septembre 2025, et la deuxième à Nouakchott, en Mauritanie, les 3 et 4 février 2026, au cours desquelles des préparatifs concernant les différents points de l'ordre du jour ont été menés, notamment les travaux des Comités Permanents et des organes subsidiaires, ainsi que les thèmes de la session et le renforcement de la coordination entre les États Membres.



Milli Majlis (Assemblée Nationale) de la République d'Azerbaïdjan

▲ Présentation de l'Assemblée Nationale de la République d'Azerbaïdjan :

En République d'Azerbaïdjan, le pouvoir législatif est exercé par le Milli Majlis (Assemblée Nationale) de la République d'Azerbaïdjan. Le Milli Majlis se compose de 125 députés. La durée du mandat de chaque législature est de cinq ans. La 7ème législature du Milli Majlis a pris ses fonctions suite aux élections qui se sont tenues le 1er septembre 2024. Des représentants de 11 partis politiques ont été élus au Parlement monocaméral, qui compte 125 sièges. La majorité des députés sont membres du Parti du Nouvel Azerbaïdjan, la principale force politique du pays. Parmi les députés figurent des personnalités politiques et publiques éminentes, des universitaires ainsi que des spécialistes et des personnalités des domaines de la littérature et de la culture. 26 députés sont des femmes. Le Milli Majlis compte 15 commissions, 3 comités, 1 groupe d'initiative et 103 groupes de travail chargés des relations avec les parlements étrangers.

La Présidente du Milli Majlis est élue

au début de chaque législature parmi ses membres. Son Excellence Mme Sahiba Gafarova occupe ce poste depuis 2020.

▲ Missions :

Le Milli Majlis adopte les lois, approuve le budget de l'État et exerce un contrôle parlementaire sur le Pouvoir Exécutif. Il ratifie les accords internationaux, définit la politique de l'État, et renforce l'État de droit et la gouvernance démocratique. En outre, chaque année, il examine les rapports du Conseil des Ministres, de la Chambre des Comptes, du Médiateur et d'autres institutions publiques concernées. Sa mission principale consiste à exercer le pouvoir législatif, à assurer le contrôle parlementaire et à renforcer les institutions démocratiques.

▲ Comités de l'Assemblée :

L'Assemblée Nationale compte 15 comités permanents, chargés d'examiner les projets de loi et de suivre la mise en œuvre des politiques publiques. Ces comités sont les suivants :

- Le Comité de la politique juridique et de la construction de l'État ;
- Le Comité de la défense, de la sécurité

et de la lutte contre la corruption ;

- Le Comité des droits de l'homme ;
 - Le Comité des ressources naturelles, de l'énergie et de l'écologie ;
 - Le Comité de la politique économique, des industries et de l'entrepreneuriat ;
 - Le Comité des politiques agricoles ;
 - Le Comité du travail et de la politique sociale ;
 - Le Comité de la santé ;
 - Le Comité de la famille, des femmes et de l'enfance ;
 - Le Comité de la jeunesse et des sports ;
 - Le Comité des associations publiques et des institutions religieuses ;
 - Le Comité des affaires régionales ;
 - Le Comité des sciences et de l'éducation ;
 - Le Comité de la culture ;
 - Le Comité des relations étrangères et interparlementaires
- Ces comités constituent un pilier essentiel de l'organisation des travaux parlementaires et de l'exercice des fonctions du Parlement, contribuant ainsi à la défense des intérêts des citoyens et au renforcement du rôle des institutions démocratiques.



La Présidente de l'Assemblée Nationale d'Azerbaïdjan



Née en 1955 à Shamkir, en Azerbaïdjan, Son Excellence Mme Sahiba Gafarova est l'une des personnalités politiques et universitaires les plus éminentes du pays. Elle a été élue Présidente du Milli Majlis lors de la 6e législature, le 10 mars 2020, ainsi que lors de la 7e législature, le 23 septembre 2024. Titulaire d'un diplôme avec mention d'excellence de la Faculté de langue et littérature russes de l'Institut pédagogique d'Azerbaïdjan de langue et littérature russes, elle est également diplômée de la Faculté de philologie anglaise de l'Université des langues d'Azerbaïdjan. Titulaire d'un doctorat en philologie, elle est professeure et enseignante réputée. Elle a été décorée du titre « Sharaf » et de la Médaille d'honneur du Milli Majlis de la République d'Azerbaïdjan. Elle a également reçu la médaille « Unity » et la médaille « Pour le renforcement de la coopération parlementaire » de l'Assemblée Interparlementaire de la CEI, la médaille « Druzhiba » de Russie, la médaille d'État « Pour la contribution au développement de la coopération » du Turkménistan, ainsi que le diplôme d'honneur et la médaille de l'Université de Varsovie. Elle est professeure honoraire de l'Université Nationale Eurasienne L.N. Gumilev du Kazakhstan et de l'Université d'État

de Biélorussie. En outre, elle est l'auteur de divers manuels scolaires et pédagogiques, de monographies et de dizaines d'articles scientifiques. Elle maîtrise le turc, l'anglais et le russe. Elle a été enseignante dans le secondaire à Shamkir de 1978 à 1981. De 1981 à 2020, elle a occupé les fonctions d'assistante de laboratoire, d'enseignante, d'enseignante principale, de maître de conférences, de professeure et de directrice du Département des langues européennes, ainsi que de vice-rectrice chargée des relations internationales (à titre bénévole de 2010 à 2020) à l'Université slave de Bakou. Elle a également occupé le poste de doyenne de la Faculté des langues occidentales à Western University de 2000 à 2004. Elle a également travaillé à l'Institut de recherche sur les femmes et le genre de l'Université du Michigan dans le cadre du programme de bourses Fulbright du ministère américain des Affaires étrangères en 2006. Membre du Parti du Nouvel Azerbaïdjan. Membre du Milli Majlis de la République d'Azerbaïdjan lors des 4e, 5e, 6e et 7e législatures. Vice-Présidente du Comité des affaires familiales, des femmes et des enfants du Milli Majlis de 2015 à 2020. Elle a été membre de la délégation de l'Azerbaïdjan auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

de 2010 à 2020 et, au sein de cette même instance, Présidente de la sous-commission sur le racisme et la xénophobie de 2012 à 2014, puis de la sous-commission sur l'égalité des sexes de 2014 à 2015. Elle a été coordinatrice politique du réseau « Femmes sans violence » et rapporteure générale sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes de 2015 à 2017, ainsi que Présidente de la commission de l'APCE sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées et membre du Bureau de l'APCE de 2016 à 2018. En outre, elle a été chef de la délégation azerbaïdjanaise à l'Assemblée Parlementaire Euronest de 2018 à 2020. Aujourd'hui, elle est à la tête des délégations de l'Azerbaïdjan auprès de l'Union Interparlementaire, du Réseau Parlementaire du Mouvement des pays non alignés, de l'Assemblée Parlementaire des États turcophones, de l'Assemblée Interparlementaire de la CEI et de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation de coopération économique. Elle occupe également le poste de Présidente de l'Assemblée Parlementaire du Mouvement des pays non alignés et de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation de coopération économique. Elle est mariée avec deux enfants.



S.E. Mme. Sahiba Gafarova, Présidente de l'Assemblée Nationale d'Azerbaïdjan, à l'UPCI :

L'UPCI est une Plateforme

d'Échange d'Expériences et de Coordination Législative

Dans une interview avec le Bulletin de l'UPCI, la Présidente de l'Assemblée Nationale d'Azerbaïdjan, S.E. Mme Sahiba Gafarova, a abordé plusieurs questions clés, notamment la promotion du développement économique, l'autonomisation des jeunes dans la société, le renforcement du rôle des femmes au sein du travail parlementaire, ainsi que l'intelligence artificielle. Vous trouverez ci-dessous le texte intégral de cette interview :

▲ L'UPCI: Quel est le rôle que les parlements peuvent jouer dans la mise en place d'un cadre législatif propice aux investissements conjoints entre les pays islamiques ?

■ Les parlements jouent un rôle essentiel dans la promotion d'un environnement propice à la coopération économique et aux investissements conjoints entre

les États Islamiques. Dans le cadre de leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation, les parlements contribuent à la mise en place de cadres juridiques transparents, prévisibles et favorables aux investisseurs, qui encouragent les partenariats économiques internationaux. Dans une économie mondiale de plus en plus interconnectée, une intégration économique plus étroite entre les États Membres de l'OCI exige de faciliter les flux commerciaux et financiers. Les parlements nationaux jouent un rôle central en adoptant des lois qui favorisent la sécurité juridique, renforcent l'État de droit, et renforcent la confiance des investisseurs.

Tout aussi importante est la diplomatie parlementaire. Des plateformes telles que l'UPCI offrent de précieuses occasions de dialogue, d'échange de bonnes pratiques et de coordination des initiatives législatives visant

à faire progresser la coopération économique. Grâce à un engagement parlementaire soutenu, les États Membres peuvent contribuer à réduire les barrières réglementaires, à encourager l'innovation et à soutenir le développement de chaînes de valeur régionales.

La République d'Azerbaïdjan attache une grande importance au renforcement de la coopération économique au sein du monde islamique. Sous la direction de Son Excellence le Président Ilham Aliyev, l'Azerbaïdjan a mis en œuvre des politiques visant à améliorer l'environnement des affaires, à renforcer la connectivité et à promouvoir des partenariats mutuellement bénéfiques. Nous estimons que les parlements ont un rôle important à jouer dans le soutien de ces efforts, en veillant à ce que les cadres législatifs répondent efficacement aux défis et aux opportunités économiques actuels.



▲ **FUPCI: Quelles sont les politiques adoptées par le Parlement d’Azerbaïdjan afin de renforcer le rôle des jeunes dans la vie sociale ?**

■ La République d’Azerbaïdjan considère la jeunesse comme l’un des principaux moteurs du développement national. Depuis longtemps, l’autonomisation des jeunes figure parmi les priorités stratégiques de la politique d’État, reflétant notre conviction que l’investissement dans la jeunesse est un investissement dans l’avenir de la société.

Le Parlement d’Azerbaïdjan soutient activement les initiatives législatives visant à développer les opportunités éducatives, à encourager l’engagement civique, à promouvoir l’esprit d’entreprise et à faciliter la participation des jeunes à la vie publique. Une attention particulière est accordée à la création de conditions permettant à la jeunesse de réaliser son potentiel, de développer des compétences en leadership et de contribuer de manière significative aux processus décisionnels.

L’Azerbaïdjan a mis en place un cadre institutionnel complet pour le développement de la jeunesse, comprenant des politiques spécifiques en faveur de la jeunesse, des programmes de soutien et des plateformes de dialogue entre les institutions publiques et les jeunes. En outre, L’Assemblée Nationale examine régulièrement des mesures législatives relatives à l’éducation, à l’emploi, à l’innovation, à la transformation numérique et à la protection sociale, qui contribuent toutes directement à améliorer les opportunités pour les jeunes générations.

De plus, les jeunes Azerbaïdjanais participent activement aux initiatives internationales, aux programmes de dialogue interculturel, aux mouvements de volontariat et aux activités parlementaires. Ces expériences contribuent à développer un esprit civique responsable, à renforcer la cohésion sociale et à favoriser une meilleure compréhension des enjeux mondiaux.

Nous, parlementaires, reconnaissons

que l’autonomisation des jeunes n’est pas seulement un objectif social, mais une nécessité stratégique. Nous restons donc déterminés à soutenir les politiques qui encouragent la participation active des jeunes à la construction d’un avenir pacifique, prospère et durable.

▲ **FUPCI: Compte tenu du succès remporté par la République d’Azerbaïdjan dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique et sociale, comme en témoigne le mandat de longue date de Votre Excellence à la tête du Parlement d’Azerbaïdjan, comment, selon vous, le rôle des femmes dans le travail**

■ **L’UPCI offre de précieuses occasions de dialogue, d’échange de bonnes pratiques et de coordination des initiatives législatives**

■ **En investissant dans le leadership des femmes et en garantissant leur participation effective aux processus parlementaires, nous renforçons nos institutions démocratiques ainsi que le développement social et économique de nos sociétés**

parlementaire pourrait-il être encore renforcé dans les Parlements Membres de l’UPCI ?

■ La République d’Azerbaïdjan encourage depuis longtemps la participation des femmes à la vie politique et publique. Il convient notamment de souligner qu’en 1918, lors de la création de la République Démocratique d’Azerbaïdjan, les femmes azerbaïdjanaises ont obtenu le droit de vote et d’éligibilité, faisant ainsi de l’Azerbaïdjan l’un des premiers pays au monde – et le premier dans le monde musulman de l’Est – à accorder aux femmes l’ensemble des droits électoraux. Aujourd’hui, l’autonomisation des femmes reste l’une des principales priorités de la politique d’État en Azerbaïdjan. Des progrès significatifs ont été réalisés pour augmenter la participation des femmes aux processus décisionnels, à l’administration publique, à l’éducation, à la science, aux affaires et aux activités parlementaires.

Un rôle particulier dans la promotion de ce programme revient à la première Vice-Présidente de la République d’Azerbaïdjan, S.E. Mme Mehriban Aliyeva, dont les nombreuses initiatives publiques, humanitaires, culturelles et sociales ont apporté une contribution inestimable à la promotion du leadership des femmes, de leur éducation et de leur engagement actif dans la société. Son exemple et ses efforts dévoués ont encouragé de nombreuses femmes et jeunes filles à participer plus activement à la vie publique et politique.

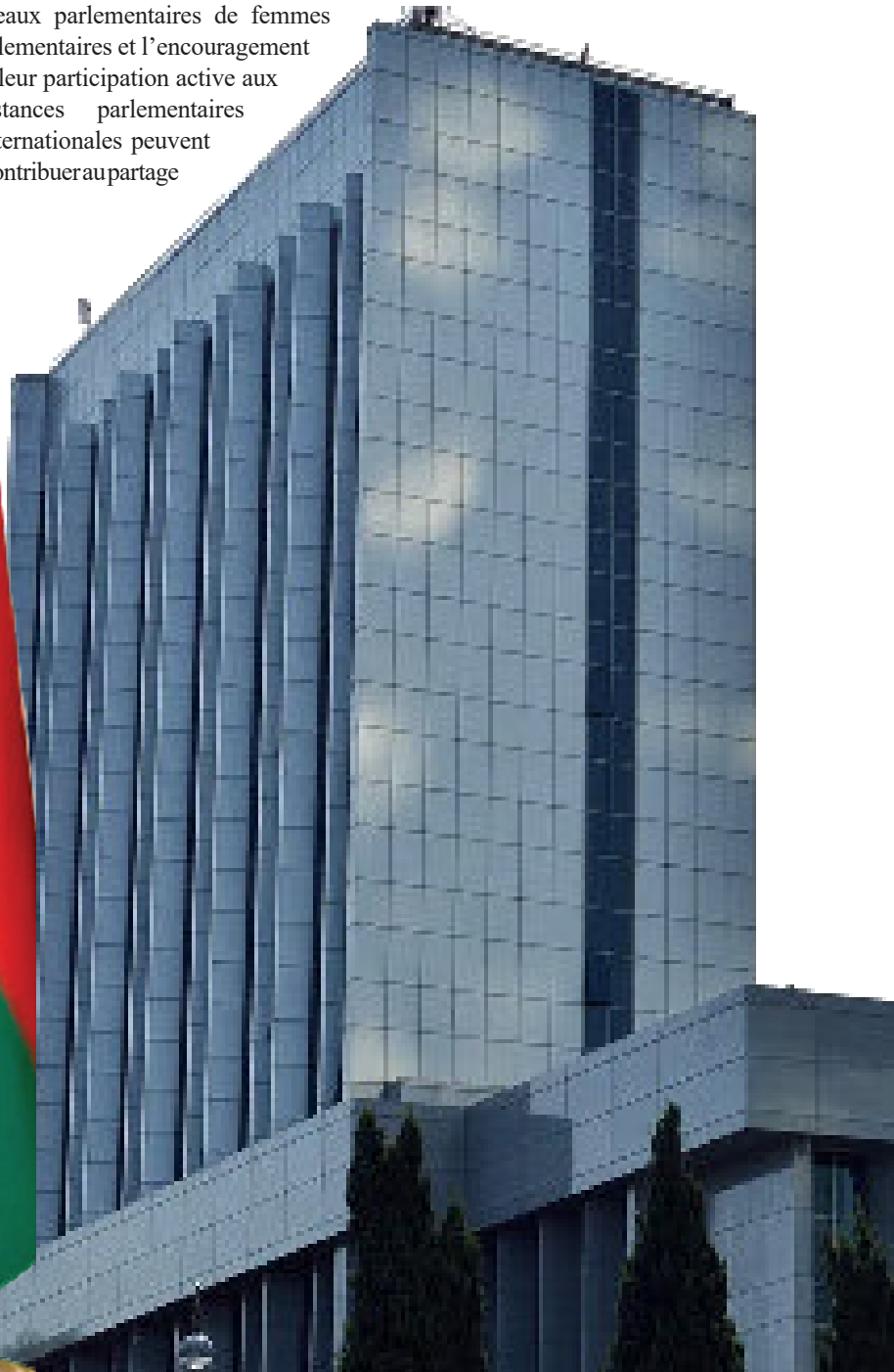
Nous estimons que le rôle des femmes dans les travaux parlementaires au sein des États Membres de l’UPCI peut être encore renforcé à travers plusieurs mesures clés. Premièrement, nous considérons qu’il est important de créer davantage d’opportunités pour la participation des femmes aux processus de prise de décision politique, notamment par le biais de programmes de développement du leadership, d’initiatives d’encadrement et d’activités de renforcement des capacités destinées aux femmes parlementaires actuelles et futures. Deuxièmement, les Parlements

devraient continuer à promouvoir des cadres législatifs garantissant l'égalité des opportunités entre les femmes et les hommes dans les sphères politique, économique et sociale. L'échange de bonnes pratiques entre les États Membres de l'UPCI concernant la promotion de la représentation des femmes aux postes élus et nommés revêt une importance tout aussi grande.

Troisièmement, le renforcement des réseaux parlementaires de femmes parlementaires et l'encouragement de leur participation active aux instances parlementaires internationales peuvent contribuer au partage

d'expériences, à la résolution de défis communs et à l'élaboration d'approches coordonnées en matière d'élaboration de politiques sensibles au genre.

L'UPCI peut jouer un rôle important à cet égard en tant que plateforme de dialogue, de coopération et de diffusion des expériences nationales réussies. En investissant dans le leadership des femmes et en garantissant leur participation significative aux processus parlementaires, nous





renforçons non seulement nos institutions démocratiques, mais aussi le développement social et économique de nos sociétés.

L'Azerbaïdjan reste engagé à soutenir les initiatives visant à promouvoir le rôle des femmes dans la diplomatie parlementaire et la gouvernance, et se tient prêt à partager son expérience avec les autres États Membres de l'UPCI.

▲ **l'UPCI: Comment le Parlement d'Azerbaïdjan essaye d'intégrer les technologies modernes et l'intelligence artificielle (IA) dans le développement du travail législatif et de contrôle ?**

■ La transformation numérique est en train de remodeler la gouvernance et les institutions parlementaires à travers le monde. Conscient de ces évolutions, le Parlement d'Azerbaïdjan attache une importance particulière à l'intégration des technologies modernes dans les activités législatives et de contrôle, afin d'améliorer l'efficacité, la transparence, l'accessibilité et l'efficacité institutionnelle.

La modernisation en cours des procédures parlementaires comprend une utilisation accrue des plateformes numériques, des systèmes de gestion électronique des documents et des technologies de l'information qui facilitent la rédaction législative, les travaux des commissions, la recherche et la communication avec les citoyens. Ces moyens permettent d'améliorer la qualité et la rapidité du processus décisionnel parlementaire tout en renforçant la participation du public.

L'intelligence artificielle offre aux

parlements des opportunités majeures dans des domaines tels que la recherche juridique, l'analyse législative comparative, le traitement des données, l'évaluation des politiques et la gestion de volumes importants d'informations. Cela dit, l'introduction de l'IA doit être guidée par des principes de transparence, de responsabilité, de sécurité et de respect du contrôle humain. L'Azerbaïdjan a accompli des progrès notables dans le domaine de la gouvernance numérique et de l'innovation, et ces avancées constituent une base solide pour la mise en œuvre future des technologies émergentes au sein des institutions parlementaires. Le Parlement continue de s'intéresser aux meilleures pratiques internationales et aux évolutions technologiques qui peuvent contribuer à une élaboration des politiques mieux informée et fondée sur des données

factuelles. Pour l'avenir, il sera important que les parlements du monde islamique coopèrent pour saisir les opportunités et relever les défis liés à l'intelligence artificielle. Grâce au dialogue, au échange de connaissances et à des approches coordonnées, nous pouvons veiller à ce que l'innovation technologique serve les intérêts de nos citoyens et contribue au développement durable, à la bonne gouvernance et au renforcement des institutions démocratiques.





55^{ème} Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI :

Vers une Action Parlementaire Efficace pour Relever les Défis et Promouvoir la Justice Internationale

Suite à l'aimable invitation de l'Assemblée Nationale de Mauritanie, le Comité Exécutif de l'UPCI a tenu sa 55^{ème} réunion les 3 et 4 février 2026 à Nouakchott, capitale de la République Islamique de Mauritanie. La réunion a été ouverte par un discours prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale Mauritanienne, dans lequel il a souligné les liens solides qui unissent la Oumma islamique et a évoqué l'ampleur des défis auxquels elle est confrontée, au premier rang desquels

figurent les développements dans la cause palestinienne et les conditions tragiques dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Le Président a en outre appelé à une intensification des efforts parlementaires en faveur des droits légitimes du peuple palestinien. Dans le même esprit, le Secrétaire Général de l'UPCI a souligné l'importance de cette réunion en tant qu'étape clé dans la préparation de la prochaine Conférence, réaffirmant le caractère central de la cause palestinienne et appelant à une

plus grande unité entre les parlements islamiques pour relever les défis actuels en matière de sécurité, de situation humanitaire, et de politique.

Tel que souligné dans le rapport final de la réunion, les interventions des délégations participantes ont reflété un consensus clair sur le caractère central de la cause palestinienne. Les délégations ont fermement condamné les violations graves et continues dont est victime le peuple palestinien et ont appelé à une action internationale urgente pour



mettre fin à l'agression, lever le blocus et permettre aux palestiniens d'exercer leurs droits légitimes, au premier rang desquels figure l'établissement d'un État indépendant avec Al-Quds pour capitale. Les discussions ont également porté sur d'autres questions importantes, notamment la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, en particulier dans la région du Sahel, tout en soulignant la nécessité de s'attaquer à leurs causes fondamentales et de renforcer la coordination régionale et internationale. La réunion a en outre exprimé la solidarité avec plusieurs États islamiques confrontés à des défis en matière de sécurité et de stabilité. La réunion s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Nouakchott, qui a réaffirmé l'unité de la Oumma islamique et la responsabilité commune de ses représentants de défendre les causes justes, au premier rang desquelles figure la cause palestinienne. En outre, la Déclaration a réitéré l'appel en faveur d'une solution juste et compréhensive, fondées sur la légitimité

▼
 ■ Pour lire
 l'intégralité de la
 Déclaration, veuillez
 scanner le code QR
 suivant :



internationale. De plus, la déclaration s'est félicitée de la reconnaissance internationale croissante de l'État de Palestine et a souligné le soutien populaire mondial grandissant en faveur de la cause palestinienne, en appelant à tirer parti de ces développements pour promouvoir les valeurs humaines communes.

Au-delà des questions politiques, la Déclaration a également abordé diverses questions stratégiques, notamment la lutte contre l'extrémisme, la protection des droits des minorités musulmanes, la lutte contre l'islamophobie et la promotion des droits de l'homme dans le respect des particularités culturelles et civilisationnelles. Elle a en outre souligné le soutien aux causes des femmes et aux préoccupations environnementales, concluant par un appel à tirer parti des atouts de la Oumma pour passer d'une position d'influence subie à une position d'influence exercée, et à contribuer à la construction d'un ordre international plus équilibré et plus juste.

Nouvelles élections et réélections des présidents des parlements membres de l'UPCI

Vous trouvez ci-dessous une mise à jour sur la présidence des Parlements Membres de l'UPCI depuis la 55^{ème} Réunion du Comité Exécutif :

▶ **8 février 2026 :** Élection de S.E. M. Joseph Djogbéno comme Président de l'Assemblée Nationale du Bénin.

▶ **9 février 2026 :** Élection de S.E. M. Tomás Djassi comme Président du Conseil national de transition de Guinée Bissau

▶ **12 février 2026 :** Élection de S.E. M. Marlen Mamataliyev comme Président du Conseil Suprême du Kirghizistan.

▶ **12 mars 2026 :** Élection de S.E. M. Hafiz Uddin Ahmed comme Président du Parlement du Bangladesh.

▶ **17 mars 2026 :** Élection de S.E. M. Aboubakary Abdoulaye comme Président du Sénat du Cameroun.

▶ **17 mars 2026 :** Élection de S.E. M. Théodore Datouo comme Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun.

▶ **25 mai 2026 :** Réélection de S.E. M. Mohammad Bagher Ghalibaf comme Président du Parlement Islamique d'Iran.

▶ **25 mai 2026 :** Élection de S.E. M. Jacob Marksons Oboth comme Président du Parlement de l'Ouganda

▶ **25 mai 2026 :** Élection de S.E. M. Ousmane Sonko comme Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal.



Nouvelles Parlementaires



Algérie

A l'occasion de la clôture de la 1^{ère} session du Comité parlementaire de haut niveau algéro-mauritanien, qui s'est tenue à Alger le 14 février 2026, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale d'Algérie, S.E. M. Brahim Boughali, a affirmé que cette session constituait une étape importante dans le renforcement de la coopération parlementaire, ainsi qu'une avancée significative vers une relation bilatérale plus intégrée et plus efficace. S.E. a salué l'esprit de fraternité et le dialogue constructif qui ont caractérisé les réunions, reflétant la profondeur des relations historiques entre les deux pays et leurs aspirations communes. Il a également souligné que les résultats de la session constituent une base concrète pour renforcer la coordination et dynamiser la diplomatie parlementaire au service de la coopération économique et du développement.



Royaume de Bahreïn

Le Président de la Chambre des Représentants du Royaume de Bahreïn, S.E. M. Ahmed Bin Salman Almusalam, a mis l'accent sur l'approche diplomatique sage adoptée par le Royaume, sous la direction de Sa Majesté le roi Hamad Al Khalifa et conformément aux directives de Son Altesse Royale le Prince héritier et Premier Ministre, en faveur de la cause palestinienne et de l'instauration d'une paix juste et globale. S.E. a expliqué que, grâce à son statut de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU et à sa présidence de l'APA, le Bahreïn place la cause palestinienne parmi ses priorités, contribuant ainsi à garantir les droits du peuple palestinien conformément à la solution à deux États. Ces déclarations ont été faites lors de sa rencontre avec l'ambassadeur de l'État de Palestine le 28 janvier 2026, au cours de laquelle ils ont discuté du renforcement des relations bilatérales. L'ambassadeur palestinien, pour sa part, s'est félicité du rôle et du soutien du Bahreïn.



Côte d'Ivoire

Suite à son élection à la présidence de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, S.E. M. Patrick Achi a prononcé son premier discours le 17 janvier 2026, exprimant son profond sens des responsabilités et l'importance capitale de ses nouvelles fonctions. Il a réaffirmé son engagement au service de la nation dans un esprit de loyauté et de discipline totale. Il s'est également félicité de l'intégrité et de la transparence des élections législatives qui se sont tenues le 27 décembre 2025, félicitant les députés élus, et a souligné la confiance du public dans les institutions démocratiques. Son Excellence a également rendu hommage à son prédécesseur, S.E. M. Adama Bictogo, et s'est engagé à préserver le progrès institutionnel accompli.



Nouvelles Parlementaires



Égypte

Le Président de la Chambre des Représentants d'Égypte, S.E. M. Hisham Badawi, a reçu le 11 février 2026 une délégation d'ambassadeurs de l'Union Européenne accrédités en Égypte. Pendant la réunion, S.E. a réaffirmé l'engagement de l'Égypte envers les principes de son partenariat stratégique global avec l'UE, saluant l'évolution positive des relations bilatérales. Il a aussi exprimé son espoir de renforcer le dialogue et l'échange sur des questions d'intérêt commun, compte tenu des défis régionaux et internationaux. S.E. a souligné l'importance du sommet Égypte-UE qui s'est tenu à Bruxelles, le considérant comme une étape décisive sur la voie de la coopération. De leur côté, les ambassadeurs ont salué la position et le rôle central de l'Égypte, soulignant leur engagement à développer la coopération parlementaire.



Indonésie

La Présidente de la Chambre des Représentants de l'Indonésie, S.E. Mme Puan Maharani, a évoqué l'escalade des tensions dans la région de l'Asie occidentale lors de son discours d'ouverture de la session parlementaire du 10 mars 2026. Elle a souligné que les conflits géopolitiques actuels, marqués par le recours à la force militaire, reflètent un déséquilibre dans le système international et la rivalité entre les grandes puissances. Elle a également souligné que ces tensions mettent en évidence de réels défis pour la gouvernance mondiale et un déclin du respect de la souveraineté des États, et a rappelé l'importance de renforcer le droit international et le rôle des institutions multilatérales dans le maintien de la paix et de la stabilité. La Chambre des Représentants a également exprimé son soutien aux efforts diplomatiques visant à rétablir la paix et la stabilité, appelant l'ONU à prendre des mesures urgentes pour protéger les civils et empêcher toute nouvelle escalade.



Iran

À l'occasion de l'Aïd al-Adha, le Président du Parlement Islamique d'Iran, S.E. M. Mohammad Bagher Ghalibaf, a souligné, dans une lettre adressée aux Présidents des Parlements des États Islamiques, l'importance du renforcement de la coopération et de la solidarité entre les États islamiques pour faire face aux défis communs. S.E. a souligné que le renforcement de la coopération entre les pays islamiques, tout

en veillant à empêcher toute ingérence étrangère, est essentiel pour résoudre les crises régionales et consolider la sécurité et la stabilité. Il a également appelé au renforcement de l'unité et de la solidarité entre les peuples du monde islamique, en soulignant que la volonté commune et la solidarité islamique sont indispensables pour promouvoir le développement et la paix et servir les intérêts de la Oumma Islamique.



Irak

Lors d'un échange téléphonique avec le Président du Parlement libanais, S.E. M. Nabih Berri, le 10 avril 2026, le Président du Conseil des Représentants d'Irak, S.E. M. Haibat Al-Halbousi, a réaffirmé la solidarité de l'Irak avec le Liban face aux défis actuels, ainsi que son soutien à toutes les mesures visant à renforcer la sécurité et la stabilité de ce pays. Les discussions ont porté sur l'évolution de la situation dans la région et sur les efforts régionaux et internationaux visant à la désescalade et à la stabilisation, tout en soulignant la nécessité d'inclure le Liban dans tout accord de cessez-le-feu à venir. S.E. M. Al-Halbousi a également condamné les attaques incessantes contre le peuple libanais, réitérant le soutien de l'Irak à l'unité et à la sécurité du Liban.



Liban

Selon un communiqué publié par le bureau de presse du Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence M. Nabih Berri, l'Assemblée Nationale du Liban a approuvé, le 9 mars 2026, la prolongation de son mandat de deux ans, par 76 voix pour, 41 contre et 4 abstentions. Cette décision a été prise à un moment où le pays traversait une situation exceptionnelle, marquée par des attaques militaires croissantes visant de vastes zones, en particulier le Sud, la Bekaa et la région de Beyrouth, qui ont entraîné des pertes humaines et matérielles importantes. Ces événements sécuritaires critiques ont justifié le report des élections législatives, permettant ainsi aux institutions constitutionnelles de continuer à fonctionner et répondre aux défis actuels.



Malaysia

Dans une démonstration majeure d'unité, le Parlement malaisien a été le théâtre, le 2 mars 2026, d'un accord entre la majorité et l'opposition qui traduisait une solidarité



Nouvelles Parlementaires

claire avec l'Iran et une condamnation ferme des frappes menées par Israël et les États-Unis. La session s'est ouverte par une minute de silence en hommage aux victimes de cette agression, parmi lesquelles figuraient le Guide Suprême de l'Iran et plusieurs autres dirigeants et responsables. Pendant la session, le Premier Ministre malaisien, S.E. M. Anwar Ibrahim, a souligné que cette unanimité reflétait l'attachement de la Malaisie aux principes de souveraineté et de justice internationale, qualifiant le ciblage de dirigeants et d'installations civiles de violation flagrante du droit international, et rappelant la nécessité de rester vigilant face aux défis géopolitiques et d'empêcher toute tentative visant à porter atteinte à la souveraineté et à la stabilité nationales.



Mauritanie

Le 1er avril 2026, plusieurs députés de l'Assemblée Nationale de Mauritanie ont organisé devant le Parlement à Nouakchott un rassemblement de protestation pour condamner la loi adoptée par la Knesset israélienne prévoyant l'exécution de prisonniers palestiniens. Les députés participants ont condamné ce qu'ils ont qualifié de « loi raciste et inhumaine », la considérant comme une escalade dangereuse et une violation flagrante des lois et normes internationales. Les députés, venus de différents partis politiques, ont affirmé la solidarité du peuple et du Parlement mauritaniens avec la Cause Palestinienne, ainsi que leur rejet de toutes les formes d'agression et de violations. Ils ont également appelé la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour mettre fin à ces pratiques et protéger les droits de l'homme dans les territoires palestiniens.



Sultanat d'Oman

Le Conseil de la Choura d'Oman a organisé, le 29 janvier 2026, une réunion officielle entre S.E. Cheikh Khalid bin Hilal Al Maawali, Président du Conseil, et S.E. Mme Sahiba Gafarova, Présidente de l'Assemblée Nationale de la République d'Azerbaïdjan. La réunion a souligné l'importance de renforcer les relations bilatérales dans les domaines économique, culturel, touristique et législatif, en mettant l'accent sur la promotion des investissements mutuels. Les discussions ont également porté sur les moyens de renforcer la coordination et la consultation entre les deux Conseils au service des intérêts mutuels, ainsi que sur

l'exploration de mécanismes visant à soutenir la coopération législative par l'échange d'expertise et l'intensification des visites entre les deux parties.



Pakistan

Dans le cadre d'une visite officielle effectuée du 12 au 17 février 2026, une délégation parlementaire pakistanaise, présidée par S.E. M. Sardar Ayaz Sadiq, Président de l'Assemblée Nationale, a rendu visite au Royaume du Maroc. Cette visite a été l'occasion de rencontrer le Président de la Chambre des Représentants marocaine et le Vice-Président de la Chambre des Conseillers, avec lesquels les participants ont échangé leurs points de vue sur diverses questions bilatérales et régionales et souligné l'importance de promouvoir la coopération entre les deux pays. Cette visite a mis en évidence les relations solides et cordiales entre les deux pays ainsi que leur engagement à développer la coopération, en particulier dans le domaine parlementaire.



Qatar

À l'occasion de la réunion du Groupe des Parlements de Soutien à la Palestine, organisée en marge de l'Assemblée de l'UIP, le Président du Conseil de la Choura du Qatar, S.E. M. Hassan bin Abdulla Al-Ghanim, a réaffirmé l'engagement du Qatar à maintenir son soutien indéfectible à la Cause Palestinienne et à renforcer ses efforts politiques et humanitaires en faveur du peuple palestinien. S.E. a également souligné l'importance d'unifier les positions parlementaires et lancer une action commune pour défendre les droits légitimes. Il a également attiré l'attention sur la gravité de la situation dans les territoires palestiniens, critiquant les violations en cours et appelant à passer des discours et des déclarations à des mesures concrètes qui renforceront la défense des droits légitimes du peuple palestinien et l'application des résolutions internationales.



Royaume d'Arabie Saoudite

Le 5 février 2026, une délégation du Comité d'amitié parlementaire saoudo-égyptien du Conseil de la Choura d'Arabie Saoudite a rendu visite à la Chambre des Représentants d'Égypte. La délégation, présidée par S.E. le



Nouvelles Parlementaires



Dr Fahad Al-Takheefi, a rencontré plusieurs présidents de comités parlementaires, a examiné la coopération bilatérale et les moyens de la promouvoir dans divers domaines, et a discuté des perspectives de coopération parlementaire. La délégation du Conseil de la Choura saoudien a également assisté à une partie d'une séance de la Chambre des Représentants égyptienne, où elle a été accueillie par le Président de la Chambre, qui a souligné la volonté de son pays de renforcer la coopération parlementaire.

faire entendre la voix des parlements contre l'injustice et les conflits. Lors de l'ouverture de la réunion du Comité Exécutif de l'UIP, il a souligné la responsabilité des parlements dans le soutien à la paix, à la démocratie et au pluralisme, ainsi que dans l'élaboration de projets d'avenir au service des générations futures. La réunion a vu une large participation de parlementaires qui ont discuté d'un large éventail de questions, notamment la consolidation de la paix après les conflits, la coopération économique, les droits des parlementaires, la Cause Palestinienne et le changement climatique, ainsi que l'élection d'un nouveau Secrétaire Général de l'UIP.



Sénégal

À l'issue de la 17^{ème} Conférence des Présidents des Parlements et des Institutions Parlementaires africains, qui s'est tenue à Lomé, au Togo, le 10 avril 2026, S.E. M. Malick Ndiaye, Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, a été élu premier vice-président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Cette élection à l'unanimité marque le retour du Sénégal à un poste éminent au sein de l'organe exécutif de cette organisation, après une absence de plus de 40 ans. Cette nomination doit être officiellement approuvée lors de la prochaine Assemblée Générale en juillet 2026, ouvrant la voie à une potentielle présidence de l'organisation par le Sénégal en 2028.



Émirats Arabes Unis

Une délégation du Conseil National Fédéral des Émirats Arabes Unis a participé, du 14 au 19 avril 2026, à la réunion du Comité de la Paix et de la Sécurité Internationales, dans le cadre de la 152^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Istanbul. Au cours de cette réunion, le Comité a approuvé les amendements présentés par le Groupe parlementaire des EAU concernant un projet de résolution sur le rôle des parlements dans la gestion post-conflit et la consolidation d'une paix durable. La délégation a averti des conséquences désastreuses des conflits où les accords de paix ne sont pas mis en œuvre ou correctement contrôlés, soulignant l'importance de renforcer la diplomatie parlementaire et la coopération régionale à l'appui des efforts de médiation, du renforcement des capacités institutionnelles et de l'amélioration de la résilience.



Türkiye

En prévision de la 152^e Assemblée de l'UIP, le Président du Parlement turc, S.E. M. Numan Kurtulmuş, a appelé, le 14 avril 2026, à promouvoir le dialogue et à

Veillez consulter notre site web officiel pour accéder aux anciens numéros du bulletin



Activités du Secrétaire Général

En marge de la 152^{ème} Assemblée de l'UIP

Le Groupe Islamique tient sa Réunion de Consultation à Istanbul

Le 15 avril 2026, et en marge de l'Assemblée de l'UIP, le Groupe Islamique a tenu sa réunion de consultation à Istanbul, en présence de plusieurs Présidents de Parlement, de délégations parlementaires et de membres du Groupe Islamique. La réunion s'est déroulée sous la présidence de S.E. M. Abdürrahim Dusak, représentant le Président du Parlement de Türkiye, qui a accueilli les participants et prononcé son discours d'ouverture. Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, a ensuite présenté l'ordre du jour et les thèmes principaux qui seraient abordés. La réunion a porté sur la nomination de Son Excellence Cheikh Khalid bin Hilal Al Maawali, Président du Conseil de la Choura



d'Oman, à la présidence de l'Union interparlementaire. Selon le principe de rotation géopolitique et les traditions de l'UIP, le Groupe islamique a affirmé le droit du Groupe arabe d'assumer la Présidence de l'UIP pour le prochain mandat, appelant les différents groupes géopolitiques à respecter ce droit au cours des procédures de nomination et de vote. En outre, la réunion a également porté sur des propositions relatives au point d'urgence à l'ordre du jour

de l'UIP et, après des délibérations approfondies, il a été décidé de soutenir la proposition présentée par la République de Türkiye et l'État du Qatar, qui a également reçu l'appui du Groupe arabe. Il a également été convenu d'intensifier les consultations avec diverses délégations parlementaires afin de mobiliser le soutien nécessaire pour assurer l'adoption de cette proposition lors des réunions de l'UIP.

12 février 2026

Dans une déclaration faite le 12 février 2026, le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, a fermement condamné les mesures coloniales que l'occupant israélien continue d'imposer sur le peuple palestinien, ses terres et ses lieux saints. S.E. a également dénoncé les mesures visant à

imposer un nouveau statu quo par l'expansion des colonies, les saisies de terres et la démolition de maisons, soulignant que le seul moyen de lutter contre ces politiques est de renforcer la solidarité islamique et de soutenir le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour établir son État indépendant avec Al-Quds pour capitale.



Rédaction

Rédacteur en Chef:
Mohamed El Hafed Maham

Directeur de la Rédaction:
Moncef Saber

Adresse:
No.34, Ave. Pesyan.
Moghadas Ardabili,
Za'afaranieh -
Téhéran - Iran

Tél: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418857-58

Email: g.s@puic.org

Siteweb: www.puic.org

21 mai 2026

Dans une déclaration publiée le 21 mai 2026, le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, a fermement condamné l'attaque perpétrée contre le Centre islamique de San Diego, en Californie, aux États-Unis, qui a fait plusieurs victimes. Son Excellence a qualifié cette attaque de

conséquence de la haine croissante et de l'incitation à la haine contre les musulmans, avertissant de la montée de l'islamophobie et de la menace qu'elle fait peser sur la coexistence et la paix sociale. Il a également présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes et à la communauté musulmane de San Diego, exprimant sa



solidarité à leur égard et appelant à lutter contre les discours de haine et à promouvoir les valeurs de tolérance et de respect mutuel.